



Déclaration liminaire - CHSCT-D 79

Mardi 19 janvier 2021

M. Le Directeur Académique,
Mmes et Mrs. Les Membres du CHSCT-D 79,

En ce premier CHSCT-D 79 de l'année, l'UNSA-Éducation vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. En 2021, comme par le passé, l'UNSA-Éducation reste attachée à ce que le plus grand nombre de nos élèves accèdent à la réussite au sein de notre système éducatif, et que, par ailleurs, les personnels exercent dans des conditions de travail propres à atteindre cet objectif en conjuguant implication professionnelle et vie personnelle enrichissante. Tâchons, cette année encore, de faire vivre, par nos gestes quotidiens individuels comme par nos actions collectives, notre goût de la solidarité, de l'humanisme et du progrès.

Se retrouver en CHSCT-D pour traiter de sujets habituels, annuels, semblerait presque décontextualisé tant nous nous sommes habitués à débattre dans cette instance pour comprendre et interroger les protocoles sanitaires successifs et leurs mises en œuvre pratique. Pourtant, l'une et l'autre problématique sont intimement liées.

Pour l'UNSA-Éducation, il ne fait aucun doute que c'est en raison des questions récurrentes de santé et sécurité au travail parfois négligées, délaissées que la crise sanitaire a si lourdement impacté notre profession. L'insuffisance d'une logique de prévention, le manque cruel de personnels et l'absence de protocoles établis ont été mis en exergue ces derniers mois.

L'UNSA-Éducation ne doute pas de la volonté de gérer au mieux chacune des situations générées par la crise, mais elle ne peut que constater l'incapacité à anticiper les risques comme les solutions. C'est pourquoi, l'UNSA-Éducation émet le vœu de ne plus organiser le travail des membres du CHSCT-D sur la seule gestion des problèmes et la recherche de solutions, mais bien sur la prévention réelle des sources d'insécurité et de dégradation de la santé des personnels.

Pour l'UNSA-Éducation, mieux vivre son métier, c'est au-delà d'être accompagné et informé dans toute démarche qui vise à faire connaître, reconnaître et solutionner une difficulté professionnelle ; mieux vivre son métier, c'est avant tout connaître, comprendre et maîtriser, et ce dès l'entrée dans la profession, le cadre « santé et sécurité » que l'employeur prévoit pour ses personnels. Cette garantie, ce contrat qui se doit d'être explicite, c'est aussi ça le levier pour permettre une meilleure attractivité de notre métier.



**La fédération UNSA des métiers de l'Éducation
de la Recherche et de la Culture**

Plus pragmatique, nous avons eu des retours de manque d'AESH dans les écoles et établissements du département. Les notifications sont envoyées aux familles. Les écoles ne peuvent que constater le manque de personnel AESH et l'incompréhension des familles sur le non-respect de la notification par la non affectation amplifie ces relations d'incompréhension. Les collègues, et les directeurs se retrouvent en première ligne sans pour autant avoir de solutions et de réponses. Les situations pouvant être difficiles à gérer au quotidien exacerbent les tensions dans la classe, dans les écoles, parfois même dans les équipes. Ce manque de recrutement nuit largement à la sérénité sur le terrain. Alors à quand une cohérence entre la notification et son application ? A quand une cohésion entre la MDPH et l'Éducation Nationale ?

Nous souhaitons nous attacher à certaines situations certes extrêmes, rapportées dans le flux des RSST et qui évoquent des problématiques insoutenables où des élèves en souffrance menacent les enseignants, les autres enfants voire toute une école. Le manque de réponse efficace de notre institution marque l'expression d'un manque de soutien voire d'une prise de responsabilité non assumée par l'immédiate hiérarchie. Nous espérons que ce n'est pas l'expression d'une forme de mépris ? Aujourd'hui des menaces de mort doivent dans tous les cas être prises au sérieux à tous les niveaux de notre système éducatif et être recadrées de manière la plus stricte. Tous les signaux même les plus faibles doivent être pris en considération. Ces mêmes signaux déterminent parfois les incidents les plus graves et dramatiques. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une réponse minimisant des faits ou appelant les enseignants à faire preuve de davantage de discernements et à relativiser les paroles d'enfants ! Nous savons que des menaces de mort d'un élève de collège envers un personnel de direction a été suivi d'effet immédiat à l'encontre de l'élève ; des menaces de mort envers un enseignant sont minimisées. Que doit-on en déduire ?

L'UNSA-Éducation n'est et ne sera jamais membre du CHSCT-D pour faire de la figuration, pour se limiter à écouter et questionner des protocoles, elle est également présente pour porter les besoins et les attentes de la profession qu'elle a la responsabilité de représenter lors d'échanges construits avec notre hiérarchie qui a le devoir de protéger chacun de ses agents.



La **fédération UNSA** des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**